



MUNICIPALITES DE
BONVILLARS & ONNENS

COPIE

Bonvillars, Onnens le 31 mars 2020

Département de la Formation,
De la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Madame la Conseillère d'Etat
Cesla Amarelle
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Madame la Conseillère d'Etat,

Les Municipalités de Bonvillars et d'Onnens se sont associées dans la rédaction de ce courrier afin d'obtenir une vraie discussion. L'expérience des années précédentes nous a montré que lorsque nous cherchons des réponses à nos interrogations sur les sujets de l'école obligatoire, nous devons affronter le comité de direction de l'ASIGE, avec à l'appui le conseiller en développement organisationnel de l'Etat de Vaud pour la DGEO, Monsieur Grégoire Wagnière. Ainsi, toutes les discussions tournent autour du projet du moment, sans analyse de l'ensemble, sans présentation d'alternatives, ce qui fait naître une irritation à l'égard des communes récalcitrantes qui ne comprennent pas les décisions de centralisation des bâtiments scolaires.

La remise à jour du plan directeur semblerait pourtant d'actualité, car tout a changé ces dix dernières années avec une loi restrictive sur l'aménagement du territoire dans nos villages, un accent sur la proximité, la densification, la protection des terres arables et actuellement l'étude de la fusion entre nos deux communes.

Nous ne sommes pas opposées au regroupement que nécessitent les prestations scolaires, parascolaires et préscolaires légales, nous interpellons uniquement sur les premiers cycles et degrés. Pourquoi centraliser au détriment d'une qualité de vie de la famille en milieu rural, de l'enfant qui fait ses premiers pas dans la vie sociale ? La notion de regroupement scolaire peut s'appliquer lorsqu'un village éloigné n'a pas suffisamment d'enfants pour maintenir l'ouverture d'une classe, mais ne confondons pas regroupement avec centralisation. Pourtant, c'est ce qui se passe, avec des projets exorbitants qui impacteront notre qualité de vie, nos terrains et également nos finances communales.

Comment l'expliquer à nos concitoyens ? Nous sommes prêts à accepter la perte des classes dans les villages si l'argumentation, que l'on nous oppose, est solide. Notre rôle est de transmettre ces informations à nos Conseils, car la force de notre démocratie est justement la décentralisation. Nous énumérons ci-dessous nos principales questions :

1. La maîtrise des coûts des transports.

L'argument de la Direction Organisation et Planification (DOP) est le coût des transports. Jamais nous n'avons eu de projections sur la diminution de ces coûts dans l'avenir, car effectivement, lorsque 18 communes sont concernées, il faut aller chercher et ramener les élèves sur l'ensemble de ce territoire, quel que soit le point d'arrivée.

Notons également que les communes qui vont perdre leurs classes ces prochaines années bénéficient, déjà actuellement, d'un excellent service de transports publics.

Quels seront les modes de transports de demain : le pédibus, le vélobus, les navettes automatisées ? Oui, ce sera certainement un ensemble de tout cela, avec un critère majeur : la proximité.

2. Anciens bâtiments et nouveaux projets

Nos bâtiments scolaires ont toujours été entretenus et ont un charme que n'égaleront pas les nouvelles constructions (Champagne réalisé en 1898 par l'illustre architecte Charles Bonjour à qui l'on doit entre autres « le Royal Savoy, le Grand Hôtel des Rasses, Le Winter Palace de Gstaad... »).

Les projets de nouvelles constructions qui sont soumis à l'assemblée intercommunale ne proposent aucune variante. C'est la politique du tout ou rien, nous n'avons jamais obtenu de plan B (une autre option au plan principal).

3. Le surdimensionnement des structures

Le projet d'étude pour 18 classes sur la commune de Champagne impactera gravement les finances des villages de l'association, privera Champagne des meilleures terres d'assolement, augmentera la circulation dans le village avec la nécessité d'ouvrir des routes d'accès supplémentaires.

L'ASIGE, n'ayant pas la possibilité de s'endetter davantage pour ce projet, payera les intérêts, l'entretien, le loyer d'un bâtiment qui au bout de trente ans appartiendra à la commune de Champagne.

Il en coûtera pour la facture scolaire d'Onnens, selon nos estimations, une augmentation de 30% et de 60% pour celle de Bonvillars en comptant la perte de location de ses locaux.

4. Début de scolarité et qualité de vie de l'enfant

Privilégions-nous, encore aujourd'hui, la qualité de vie de l'enfant scolarisé dans une structure moins imposante, avec une discipline de proximité ? Non, nous parlons de centralisation pour un fonctionnement facilité de l'administration des écoles et moins de déplacements pour les enseignants spécialisés.

Alors que le département investit dans la lutte contre le harcèlement entre élèves, il est étonnant de vouloir créer d'aussi grandes structures.

5. L'avis des utilisateurs

Une enquête pourrait être effectuée auprès des enseignants et des parents d'élèves de Bonvillars et d'Onnens.

Nous avions prévu l'envoi de ce courrier début mars, mais la situation n'était plus adaptée pour une discussion. Lorsque la pandémie sera vaincue, nous souhaiterions nous entretenir avec vous, en vous accueillant sur le site de La Cour à Bonvillars.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos respectueuses salutations.

Au nom de la Municipalité
de Bonvillars

Le Syndic

La Secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is 'Frédéric Piguet' and the one on the right is 'Nathalie Ryser'. They are positioned over a circular official seal of the 'Municipalité de Bonvillars'. The seal features a central coat of arms with a crown and the words 'LIBERTÉ PATRIE' below it. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE BONVILLARS'.

Frédéric Piguet

Nathalie Ryser

Au nom de la Municipalité
d'Onnens

Le Syndic

La Secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is 'Alain Portner' and the one on the right is 'Rose-Marie Lehmann'. They are positioned over a circular official seal of the 'Municipalité d'Onnens'. The seal features a central coat of arms with a crown and the words 'LIBERTÉ PATRIE' below it. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE D'ONNENS'.

Alain Portner

Rose-Marie Lehmann

Copie pour information au CODIR de l'ASIGE